

Suppression du malus sur la pension des indépendants et réforme du bonus pension

Sabine Laruelle, Ministre des Classes
moyennes, des PME, des
Indépendants et de l'Agriculture

MALUS

- = Réduction définitive sur la pension d'un indépendant qui prend sa pension de manière anticipée
- **En 2012**, lorsque l'indépendant n'avait pas atteint une carrière de 42 ans, le montant de la pension était diminué de :

Age de la prise de pension	Réduction en % de la pension d'indépendant
60 ans	25%
61 ans	18%
62 ans	12%
63 ans	7%
64 ans	3%

- **Depuis le 1^{er} janvier 2013: suppression pour les indépendants qui**
 - prennent leur pension à partir de 63 ans,
 - prennent leur pension avant l'âge de 63 ans, pourvu qu'ils aient une carrière d'au moins 41 ans à leur actif,

- **A partir du 1^{er} janvier 2014: suppression totale et définitive du malus**

Résumé :

	2012		2013		Àpd 2014
Carrière	< 42	42 et +	<41	41 et +	/
60 ans	25%	/	25%	/	/
61 ans	18%	/	18%	/	/
62 ans	12%	/	12%	/	/
63 ans	7%	/	/	/	/
64 ans	3%	/	/	/	/

Bonus

- TI: même système que pour les autres travailleurs
- Octroyé à ceux qui poursuivent plus d'un an leur activité professionnelle au-delà de la date à laquelle ils peuvent partir à la pension anticipée et à ceux qui poursuivent au-delà de 65 ans (avec condition de carrière : 40 ans)

Exemple 1 : Pour l'indépendant qui remplit les conditions pour la pension anticipée

1.2.16 – 62 ans
+ condition de carrière 40
ans remplie
**Droit à la pension
anticipée**

1.10.18 – 64 ans
Prise de pension
Montant annuel = 12.000
euros + bonus de 864
euros



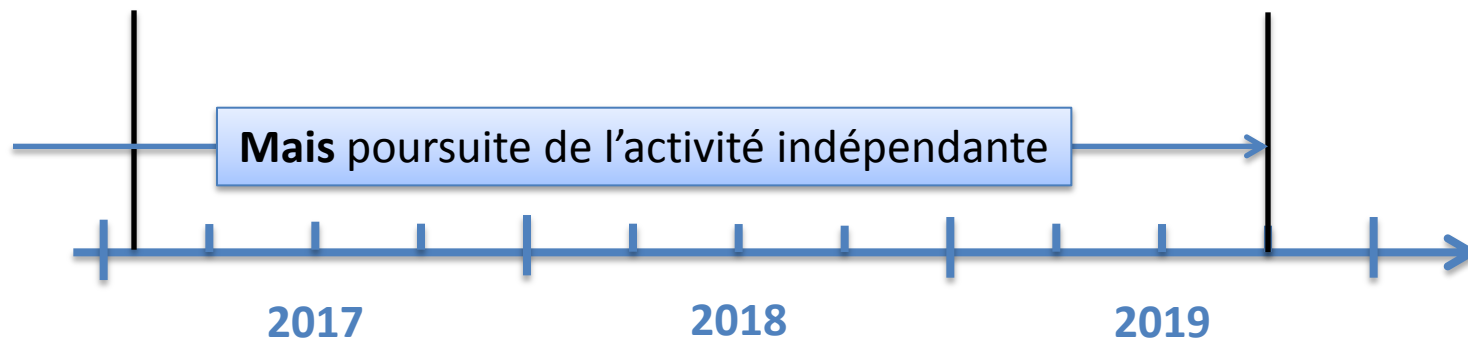
BONUS
€/trimestre

/	/	/	/	117	117	117	117	132	132	132
---	---	---	---	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Exemple 2: Pour l'indépendant qui ne peut pas prétendre à la pension anticipée

1.2.17 – 65 ans
Droit à la pension
(+ 40 ans de carrière)

1.10.19 – 67 ans
Prise de pension
Montant = 12.000 euros
+ bonus de 1.292 euros



BONUS
€/trimestre

